

Référent en santé et sécurité au travail

OBJECTIF DE LA FORMATION :

Se positionner en interlocuteur privilégié dans l'entreprise en matière de prévention et de proposition d'amélioration.

COMPÉTENCES DÉVELOPPÉES :

- Connaître les **données générales, réglementaires et techniques** en matière d'hygiène, de sécurité et de prévention des risques professionnels ;
- Appréhender les **principaux risques de l'entreprise**, les évaluer, les analyser pour mieux agir ;
- Mettre en œuvre et suivre une **démarche de prévention** ;
- Analyser les **accidents et incidents** ;
- Être un **interlocuteur privilégié** dans l'entreprise en matière de prévention.

MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES :

- Apport théorique sur support numérique ;
- Etudes de cas ;
- Travaux de groupes ;
- Exposés interactifs.

INTERVENANT(S)

Formateur référent santé et sécurité au travail

À compter du 01/07/2012, obligation faite à l'employeur de désigner un ou plusieurs salariés compétents pour s'occuper des activités de protection et de prévention des risques professionnels de l'entreprise.

Organisme de formation : #76820088682

Contrôle qualité assuré
par : audit interne



PROGRAMME DE LA FORMATION :

1 Présentation

2 Théorie

- Les enjeux de la sécurité et de la prévention des risques professionnels ;
- Les acteurs de la prévention ;
- Les notions de législation et de réglementation en matière de sécurité et de conditions de travail ;
- L'évaluation des risques et le DUERP ;
- Cas particulier : l'intervention d'entreprises extérieures ;
- Analyse des accidents du travail et incidents par la méthode de l'arbre des causes.

3 Pratique



Public :

Toutes personnes souhaitant devenir référent sécurité au sein de son entreprise



Pré-requis :

Test de positionnement amont sous forme de questionnaire



Durée :

2 jours (14 heures) en initial



Effectifs :

Jusqu'à 8 personnes



Maintien des compétences :

1 jour (7 heures) en recyclage tous les 3 ans



Document de validation :

Attestation de fin de formation



Méthode d'évaluation :

Évaluation réalisée au moyen de questionnaire



Références réglementaires :

Loi n°2011-867 du 20 juillet 2017 relative à l'organisation de la médecine du travail ; code du travail (art. L. 4644-1 et R.4644-1).

POUR EN SAVOIR PLUS :
05 63 29 24 80 - contact@deltaexperts.fr
www.deltaexperts.fr

